

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Stauffacherstrasse 65/59g
3003 Berne

Par e-mail à : swissness@ipi.ch

Berne, le 29 septembre 2016 usam-No/nf

Réponse à la consultation

Nouvelle ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les produits cosmétiques

Mesdames, Messieurs,

Numéro 1 des PME helvétiques, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises. En tant que plus grande organisation faitière de l'économie suisse, nous nous engageons sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam se prononce en faveur du projet de nouvelle ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les produits cosmétiques mis en consultation.

Cette ordonnance permettra de clarifier l'usage des indications de provenance suisses pour les produits cosmétiques et certains ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Swissness le 1^{er} janvier 2017. En dissipant l'incertitude concernant les conditions préalables applicables aux indications de provenance suisses, le but est de réduire le nombre d'abus et de protéger la valeur du label « Swiss made ».

De plus, le critère principal, c'est-à-dire le seuil relatif des 60% du coût de revient d'un produit cosmétique devant être généré en Suisse, correspond à l'article 48c de la nouvelle loi sur la protection des marques. L'Union suisse des arts et métiers usam soutient donc cette nouvelle ordonnance de branche.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération de notre prise de position dans votre processus décisionnel et restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour un entretien.

Meilleures salutations,

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur, conseiller national



Hélène Noirjean
Responsable du dossier